## APRÈS ART. 2 N° 190

# ASSEMBLÉE NATIONALE

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N º 190

présenté par Mme Thillaye

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.